



Fondation
de
France



RÉUNION D'INFORMATION - APPEL À PROJETS PAFAO 2025

05 février 2025

COMITÉ FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

17 rue de Châteaudun
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PAFAO ?

Un programme porté par le **CFSI** et la **Fondation de France** avec l'appui de l'AFD et de la Fondation JM. Bruneau

Le Pafao est né à la suite des émeutes de la faim (2007-2008) avec l'ambition de **sécuriser les filières agroalimentaires en Afrique de l'Ouest** tout en relevant un triple défi :

- réduire la sous-alimentation
- assurer aux paysans un revenu digne
- répondre aux exigences de gestion durable des ressources naturelles

350 initiatives soutenues depuis 2009 sur la base d'un appel à projets annuel

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME PAFAO

Le programme vise à :

- **Promouvoir** des initiatives locales permettant de renforcer l'accès à une alimentation saine, de qualité et durable produite et transformée en AO
- **Capitaliser** pour tirer des enseignements utiles au-delà des projets, pour les organisations et pour les acteurs de plaidoyer
 - Entretiens avec porteurs et partenaires
 - Forum de discussion Roppa-Pafao-Jafowa
 - Publications
 - Animation-pays
 - Lettre « Consommer local en Afrique de l'Ouest »
- **Soutenir** la construction de **stratégies de changement d'échelle**
 - Depuis 2022, « Coup de pouce » pour les PME et coopératives des filières agroalimentaires locales qui cherchent à changer d'échelle (appel à projets restreint)

ressources
disponibles sur
alimenterre.org

RAPPEL DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les initiatives proposées devront impérativement répondre à une question centrale... :

- Comment renforcer la consommation des produits locaux issus de l'agriculture familiale durable tout en assurant aux paysannes, paysans et autres acteurs des filières un revenu juste ?

... et cibler l'un des enjeux suivants :

- la mise en marché des produits locaux consommés par le plus grand nombre, y compris les populations vulnérables
- la mise en marché de produits locaux issus des territoires les plus enclavés et/ou en proie à l'insécurité

Le programme Pafao soutient prioritairement des initiatives portant sur la **transformation** et la **commercialisation**. Les initiatives pour lesquelles la **capitalisation** et/ou le **plaidoyer** sont centraux pourront être retenues

RAPPEL DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Portage du projet par **une organisation ouest-africaine et une organisation européenne**
- **Pays de l'action** : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
- Démontrer une contribution effective à la **création de circuits économiques rémunérateurs, équitables et durables**
- Prise en compte
 - des **enseignements** d'actions antérieures ou en cours + initiatives similaires/complémentaires + continuité de projets existants
 - de l'enjeu de **renforcement de la consommation de produits locaux de qualité issus de l'agriculture familiale durable** au sein des marchés urbains et ruraux
- La **durée** du projet doit être comprise entre **12 et 36 mois**
- Montant de la subvention accordée :
 - Projets courts : 10 à 20 k€ pour 12 mois
 - Projets pluriannuels : 40 k€ pour 24 mois et au **maximum de 60k€ pour projets de 36 mois**

DOCUMENTS À TRANSMETTRE

- **Formulaire** de demande de subvention (Word)
- **Budget prévisionnel 2025** (Excel) : **2 onglets** -> organisation porteuse + projet
- **Formulaire d'engagement** du partenaire principal (+ éventuellement formulaire d'engagement des « autres partenaires »)
- **Statuts** datés et signés de l'organisation porteuse
- Copie de la **parution au Journal officiel** (ou équivalent) de l'organisation porteuse
- Dernier **bilan comptable** de l'organisation porteuse
- Dernier **compte de résultat** de l'organisation porteuse
- Dernier **rapport d'activités** de l'organisation porteuse
- Dernier **PV d'AG** de l'organisation porteuse
- **RIB** de l'organisation porteuse

POINTS D'ATTENTION AVANT LA REMISE DU DOSSIER

- **Nommer les documents** comme indiqué dans les lignes directrices :
« aap25-sigleDuPorteur-document-paysDuPorteur »
- Les **projets visant majoritairement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne seront pas financés** – dépenses « équipement » = max 40 % du budget total du projet
- En cas d'ajout de lignes dans le budget prévisionnel du projet,
l'insérer en milieu de rubrique et étirer les formules
- Vérifier le **montant de la subvention en fonction de la durée du projet** -> exemple : pour un projet de 23 mois, le montant maximum de subvention pouvant être demandé est de 38 333 €

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Pour rappel, vous pouvez retrouver les lignes directrices de l'appel et les modèles à utiliser sur les sites :

- du CFSI
- de la Fondation de France
- de Coordination Sud

Pour toute autre question, contacter le secrétariat Pafao :
secr.aea@cfsi.asso.fr